Bagnols en beaujolais

L'association "**Vaincre la Mucoviscidose**" organise le **28 septembre 2014 à Frontenas**, les 25ème **Virades de l'espoir du Beaujolais** : une journée nationale de mobilisation contre la mucoviscidose, terrible maladie génétique qui détruit peu à peu les poumons. Tout le monde est invité à y participer en venant à Frontenas de 8h30 à 17h30 .

Club des 8

Le Club des 8 proposera un accueil les mercredis après-midi (ouverture de 12h30 à 18h30) à partir de septembre 2014 sur la commune de St Laurent d'Oingt. L'accueil comprendra le transport, le repas de midi, les activités de l'après-midi et le goûter.

Quelle organisation ?

Un ramassage en car, encadré par des animateurs, sera organisé à partir de 11h30. Il prendra les enfants inscrits devant chacune des écoles des communes : Frontenas, Theizé, Oingt, Légny, Bagnols, Le Bois d'Oingt (école publique et privée). Tous les enfants prendront leur repas à St Laurent d'Oingt. Les parents pourront venir les chercher entre 17h et 18h30.

Pour les enfants scolarisés dans d'autres communes, leurs parents devront utiliser leurs propres moyens pour les amener au centre.

Comment et quand s'inscrire ?

secrétariat de l'association ou sur notre site www.clubdes8.com. Les dates d'inscriptions sont à communiquer par courriel, ou lors des permanences le mardi de 17h à 19h au secrétariat, Place de l'Ancienne Eglise, au Bois d'Oingt.

'Notre village terre d'enfance'

Une nouvelle étoile est née: 'Notre Village terre d'enfance'

Cette association a pour objet de faire participer la population locale, à travers des animations de village, au financement d'associations humanitaires se souciant des droits de l'enfance."

Vous souhaitez rejoindre le bureau de l'association ou simplement participer aux manifestations, une réunion d'informations se tiendra le 3 septembre à 20h30 à la salle des marroniers.

La première manifestation prévue est un Marché de NOEL début décembre 2014.

Conférence

Mémoire et Patrimoine organise une conférence sur l'histoire illustrée de la Voie du Tacot, le vendredi 28 novembre à 20H, amimée par Guy Claudey à la salle des deux Joseph.

Retenez dès à présent la date du 25 avril 2015, fête des conscrits.

Toutes les bagnolais (femmes ou hommes) nés en 5 voulant participer à cette fête de village, peuvent contacter l'amicale dès maintenant par mail troncy.thierry@gmail.com ou par téléphone auprès de Thierry : 06 80 44 44 59.

Le Chèque Bagnolais

Reconduction de cette initiative de la mairie pour l'année scolaire 2013/2014. Tous les jeunes Bagnolais ou Bagnolaises âgés de moins de 18 ans adhérant à une association sportive ou culturelle du canton peuvent bénéficier de 2 chèques loisirs de 18 €.

Se renseigner en mairie T 04.74.71.70.17

ou mail **mairie@bagnols.org**

Forum des associations
6 septembre à Alix

Organisée par le BEABA

Généalogie

L'A.M.L. envisage de créer un atelier Généalogie à partir du mois d'octobre. Toutes les personnes intéressées contacter Christiane Garnier au 06 25 91 72 17 à partir du 25 septembre ou par courriel aml.bagnols@laposte.net.

Flash infos N°66 - SEPTEMBRE 2014
Bulletin d'information de la commune de Bagnols (69620)
Responsable de la publication : JL DUMAS
mail: mairie@bagnols.org

Commission Communication : E. CARRON - MC. CORNET - A. LEROUX - J.PERRELLE - N. STANKO - M. ROBIN - Th. TRONCY

Flash Infos N° 66

Septembre 2014

APPARTEMENT LIBRE DE SUITE
IMMEUBLE LA CURE
TYPE 3 CAVE – JARDIN
48 m2 – LIBRE DE SUITE
SE RENSEIGNER AU SECRETARIAT DE MAIRIE T 04.74.71.70.17

Un service communal a été mis en place par la commune pour permettre l'évacuation vers la déchetterie, UNIQUEMENT les encombrants ne pouvant être normalement transportés dans une voiture (par exemple : congélateur, cuisinière...). S'inscrire en mairie en spécifiant la nature de l'encombrant concerné.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire en Mairie.

Le recensement militaire dès l'âge de 16 ans :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vous venez d'avoir 16 ans et êtes de nationalité française ? Présentez-vous dans les trois mois suivant votre anniversaire à la mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents, pour vous faire recenser.

Si vous avez acquis la nationalité française (naturalisation déclaration…) entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Cette démarche est obligatoire pour **les garçons et les filles.** Si vous ne pouvez pas faire ces démarches personnellement, elles peuvent être accomplies par votre représentant légal (parents) si vous êtes mineur. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Conservez-la soigneusement car la mairie ne délivre pas de duplicata.

Cette attestation vous sera exigée pour passer examens, concours, permis de conduire et pour effectuer votre Journée d'appel de préparation à la défense.

Rentrée scolaire
le 2 septembre à 8h 30

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière telle que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Au croisement avec des voies ferrées, ainsi, qu'aux voies communales ou d'autres voies publiques, les embranchements, carrefours et bifurcations, les arbres de haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol, dans un rayon de 50 mètres comptés du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains, les opérations d'élagage des arbres, branches ou racines peuvent être effectuées d'office par la commune, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure par lettre recommandée, non suivie d'effet.

L'allergie au pollen d'ambroisie touche, chaque année, environ 20 % de la population en Rhône-Alpes. Il n'y a pas d'autre exemple de maladie affectant une si importante frange de la population et de façon aussi intense et récurrente. Les problèmes posés ne peuvent donc être abordés de façon seulement individuelle ou par les services de santé, la société civile a forcément un rôle à jouer.

20%

de la population allergique

Un problème de santé individuelle

La gêne présentée par les malades est directement liée à la quantité de pollens présents dans l'air. Elle apparaît dans les premières semaines d'août et se prolonge jusqu'à fin septembre ou aux premières semaines d'octobre, en parallèle avec les pics de pollens retrouvés sur les comptes polliniques.

L'ambroisie est particulièrement agressive : seulement 5 grains de pollens par mètre cube d'air suffisent pour déclencher l'allergie. Or, une plante adulte peut libérer jusqu'à 2,5 milliards de grains de pollens et il peut y avoir lors de certaines périodes de météo défavorable (temps sec, chaleur, vent du sud), plus de 100 fois ce taux dans l'air…

Les symptômes les plus courants sont une rhinite (éternuements, nez qui coule, nez bouché), une conjonctivite (yeux rouges, yeux gonflés, démangeaisons), un asthme (avec le risque de crises sévères potentiellement dangereuses), plus rarement des problèmes cutanés (urticaire, eczéma), mais aussi une fatigue intense, des difficultés pour travailler, étudier, dormir, etc.

Des traitements médicaux efficaces existent qu'ils soient à prendre pendant la saison (antihistaminiques, corticoïdes locaux, cromones) ou préventifs (désensibilisation spécifique, à débuter quelques mois avant la saison). Une des caractéristiques de l'ambroisie est de nécessiter très fréquemment de plus fortes doses de traitement que les autres allergènes (pollens du printemps, par exemple) ou de devoir associer les deux types de traitement ci-dessus, ce qui constitue un facteur de contrainte supplémentaire pour les malades.

SANTE PUBLIQUE

Un combat de TOUS
AMBROISIE, DETRUISEZ LA

Alors que l'ambroisie était cantonnée à la seule région Rhône-Alpes, la plante invasive s'est aujourd'hui étendue à **87 départements français**. Seulement 9 *départements* sur 96 ne seraient pas impactés.

Le 3ème rapport de l'Observatoire de la Santé Rhône-Alpes constate une fois de plus l'extension de l'ambroisie en Rhône-Alpes, mais cette fois-ci dans des conditions alarmantes : *"de 2008 à 2011, la population concernée a augmenté de plus de 70%, et les dépenses de santé liées à l'ambroisie ont augmenté de 90%"*. Le même rapport identifie une consommation particulièrement élevée de produits antihistaminiques dans 10 cantons de Rhône-Alpes. Cette région est la plus touchée en France : **20 % de la population**, soit près de 500 000 personnes, sont en effet allergique au pollen de cette plante.

L'ambroisie continue à s'étendre

- L'ambroisie coûte **20 millions d'euros annuels** à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la région Rhône-Alpes pour les seuls frais de remboursement liés aux conséquences sanitaires.

Cela coûte

20 millions d'euros

- En Rhône-Alpes, région française la plus touchée, **20 % de la population** soit près de 500 000 personnes allergiques au pollen de cette plante;
- Les agriculteurs peuvent perdre jusqu'au deux tiers de leur récolte en cas de non-contrôle de cette mauvaise herbe dans leurs parcelles culturales. Sur l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes, les pertes de production potentielles si le contrôle de l'ambroisie n'est pas assuré ont été évaluées à plus de **10 millions d'euros** (étude d'impact CETIOM-ARVALIS 2011-2012).

Infos COMMISSIONS

Les nouveaux rythmes scolaires imposés par l'Education Nationale seront mis en place à la rentrée 2014.

La Commune travaille sur ce projet et en a présenté le détail lors d'une réunion en présence de parents d'élèves (investis dans l'Association du restaurant scolaire ou Sou des écoles), et du directeur de l'école.

Selon le résultat d'un précédent sondage auprès des familles, environ 85% des parents sont favorables pour inscrire leurs enfants aux activités périscolaires facultatives (APF).

La municipalité a souhaité cette année mettre en place les Activités gratuitement.

Le temps scolaire transféré sur le mercredi matin sera remplacé les lundis et jeudis par 30 minutes d'APF, et les mardis et vendredis par 1 heure 30 d' APF.

Les différentes activités proposées aux enfants seront: gymnastique, arts plastiques, poésie «avec les mots», aquarelle, jeux de société, éveil musical et rythme musical, «vie citoyenne».

Les enfants de maternelle resteront dans leur cadre habituel et pourront ainsi passer de la sieste aux activités en toute sérénité et quiétude.

Les enfants de primaire seront répartis en 3 groupes sur 3 cycles et participeront à toutes les activités durant l'année scolaire. L'une des difficultés a été de recruter des animateurs spécialisés et qualifiés acceptant de travailler 1H30 par semaine.

Cette première année sera forcément une année de test qui servira d'expérience pour la suite sans préjuger des modifications éventuelles de l'Education Nationale dont elle a le secret.

Commission affaires scolaires

CHAUFFERIE

La commission bâtiment vous informe que les travaux de rénovation de la chaufferie des bâtiments communaux (Mairie, salle des fêtes et école) commencent et seront terminés avant l'hiver.

Cet investissement devrait permettre de réaliser de fortes économies d'énergie.

GLOBAL GEOPARKS NETWORK

La commission tourisme de Bagnols, avec l'aide experte de Mémoire et Patrimoine a présenté la candidature de notre village auprès du **Syndicat Mixte du Beaujolais** pour devenir un des géosites **de la démarche Geopark-UNESCO du Beaujolais**.

Un Geopark est un territoire qui présente un héritage géologique important par sa qualité scientifique, esthétique, son exceptionnalité et sa valeur pédagogique. **La démarche Geopark n'est pas** uniquement centrée sur la géologie.

Elle prend aussi en compte les pratiques sociales passées et actuelles, les savoir-faire traditionnels qui façonnent notre territoire, ainsi que le milieu culturel, social et économique. A ceux-ci s'ajoute tout un panel d'**éléments de patrimoine ou de sites d'intérêt** archéologique, écologique, historique et culturel, qui intégrés au projet, font du **Geopark un véritable projet de territoire**.

Festival des aquarellistes
PRIX DE LA MUNICIPALITE

Le Jury de la municipalité a décerné son prix à Thierry GROSFILLEY pour l'originalité de son œuvre.